Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrophes. Etranger, port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 1,50
Chronique locale	— 4,00

LETTRE PASTORALE

de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Métymne

COADJUTEUR DE CAMBRAI

SUR LES FÊTES JUBILAIRES DE 1908

Nos Très Chers Frères,

L'année qui vient de s'ouvrir nous apportera, sans doute, de nombreuses tristesses, car nous sommes toujours en pleine persécution légale et sous le coup de nouvelles et dures exécutions ; mais, cependant, nous pouvons prévoir aussi qu'elle ne s'écoulera pas sans nous ménager, parmi les jours sombres, de douces et consolantes éclaircies.

C'est ainsi que la bonne Providence en use d'ordinaire avec ses enfants, l'histoire nous l'apprend, même quand ils sont sur le chemin du martyre. Elles permet les blessures qui, bien supportées, prouvent la foi et l'amour, puis elle panse et console pour soutenir les forces jusqu'au bout, en attendant la grande rémunération du Paradis.

Or, dès maintenant Nous pouvons vous annoncer, pour le cours de 1908, de grandes joies religieuses, des fêtes très réconfortantes.

La première tu date sera la célébration, le 11 février prochain, du cinquantenaire de l'apparition de la Très Sainte Vierge Marie, à Lourdes.

Comment ne pas se réjouir, N. T. C. F., de la faveur insigne que le Ciel accorde, en ce jour, au monde et à la France ?

Au monde, en suscitant l'entrée en scène de Dieu lui-même par les manifestations les plus indéniables de sa Providence, à l'heure où, plus MIXTE ennemie, la négation de son existence paraîtrait à son apogée de puissance et d'audace.

A la France, qui était choisie parmi toutes les nations pour offrir à l'Immaculée Mère de Dieu, un trône, une demeure et aussi un théâtre, pour l'exécution de ses prodiges.

Notre bien-aimée Patrie a tressailli d'allégresse et de fierté, en voyant se renouveler sous les yeux de ses enfants les miracles des temps évangéliques ; en voyant la fausse science à bout d'arguments et mise en déroute par des faits surnaturels incontestables ; en voyant des foules immenses venir acclamer sur son territoire béni l'Immaculée et son divin Fils N.-S. J.-C.

Elle s'est sentie, alors, comme lavée des affronts passés, que lui avaient infligés ses indignes fils, les Voltaire, les Robespierre, les Renan et les Zola. Elle a pu, enfin, faire savoir partout, grâce à Lourdes, que s'il y a une France incrédule, scandaleuse, engagée à fond dans toutes les injustices sectaires, il y en a une autre bien plus nombreuse, qui reste croyante, vertueuse, et toute vibrante d'amour et de dévouement chrétien.

Vous avez eu votre place, N. T. C. F., vous fidèles de l'archidiocèse de Cambrai, dans les magnifiques exodes vers la Grotte sainte, qui ont tant édifié l'univers.

Vos pèlerinages furent toujours des plus nombreux, des plus recueillis, des plus favorisés de miraculeuses guérisons et conversions.

Au cours de cette année 1908, vous vous souviendrez de toutes les faveurs reçues, vous remercierez l'auguste Vierge, vous vous unirez, surtout, aux démonstrations publiques de reconnaissance que Nous provoquerons dans tout le diocèse, particulièrement à Lille, le 16 février, et lors du pèlerinage de Lourdes, qui aura lieu en septembre, sous Notre présidence.

A l'action de grâces, vous joindrez la prière. Vous prierez beaucoup votre Mère Immaculée. Vous la prierez pour l'Eglise, pour la France, pour Nous. Vous la supplierez de vouloir bien donner à tous, et à chacun, les grâces dont ils ont besoin pour répondre pleinement à leur vocation de défenseur catholique et d'apostolat chrétien. Si ces prières sont ferventes, comme Nous avons le droit de l'espérer, elles seront certainement l'aurore du salut.

⁂

Par une disposition spéciale et miséricordieuse de la divine Volonté, en même temps que nous avons à célébrer, en 1908, le jubilé de N.-D. de Lourdes, notre piété filiale nous invite à fêter le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X.

Remarquable coïncidence ! Tandis que l'auguste Vierge, par ordre de Dieu, apparaissait à l'humble Bernadette, le 11 février 1858, l'appelant au grand honneur de ses douces communications ; à la même heure, dans une petite ville d'Italie, un jeune et très modeste clerc, fils d'ouvrier, comme la jeune enfant de nos Pyrénées, se préparait dans le silence et l'ombre d'un séminaire à recevoir, lui aussi, la visite de son Dieu. La même bénédiction surnaturelle s'étendait sur les deux âmes pieuses en Jésus-Christ : ici, la petite bergère, par ordre de Marie, allait faire jaillir une source où viendraient se tempérer toutes les fièvres, se guérir toutes les plaies, se purifier tous les cœurs ; là-bas, le jeune clerc dévot à Marie, tout proche de son sacerdoce, sentait s'allumer dans son cœur, grâce à Elle, une flamme — même départ de chaleur devait envoyer, un jour, sur le monde entier.

Comme Français, le premier anniversaire nous est bien doux et bien glorieux ; comme catholiques, le second nous est plus précieux encore.

Aussi, N. T. C. F., si Nous devons remercier Dieu d'avoir multiplié les prodiges, à Lourdes et dans la France entière, pour la joie et la consolation de nos malades. Le remercierons-nous bien davantage d'avoir donné à l'Eglise le saint pontife qui, pendant les cinquante années de son sacerdoce, a fait monter vers son trône tant de prières efficaces, converti tant de pécheurs et sanctifié tant d'âmes.

Nous le remercierons surtout de nous avoir donné, dans la personne de Pie X, un pape à l'âme profondément sacerdotale qui, en tout, ne veut voir et ne voit que l'honneur de son Maître, et l'obligation de garder, dans son intégrité, le dépôt de vérités qu'il en a reçu.

C'est le noble souci de ces intérêts divins qui lui a dicté, il y a quelques mois, son attitude si énergique vis-à-vis des trop célèbres « cultuelles » et, récemment, la solennelle et lumineuse condamnation du « modernisme ».

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., à quel grave danger de domestication et d'esclavage le Souverain-Pontife a soustrait l'Eglise de France par la condamnation de la loi de 1905. S'il avait accepté cette loi, il nous eût fait sacrifier la liberté de notre ministère pour quelques misérables ressources très précaires, pour la satisfaction fort peu envifable de plaire à nos pires ennemis, à ceux qui, en élaborant ce statut nouveau du culte en France, avaient principalement songé à préparer l'extinction du catholicisme dans notre pays. Nous comprenons que ces faux libéraux lui gardent rancune de sa décision, leur libéralisme consistant surtout à défendre les libertés que prend l'Etat tout puissant à l'égard des tout faibles que nous sommes. Ces gens aiment peut-être la liberté, mais c'est celle de l'oppresseur qu'ils aiment, tandis que nous, nous aimons la nôtre : la liberté de ne pas penser par ordre de l'Etat et de garder notre religion telle qu'elle fut toujours. Au bon sens de l'opinion de décider où sont les amis sincères de la vraie et saine liberté !

Si Nous pouvons dire, sans rien exagérer, que la condamnation des « cultuelles » a libéré l'Eglise de France, Nous sommes non moins autorisé à affirmer que celle du « modernisme » a sauvé le Catholicisme lui-même.

En réalité, N. T. C. F., la Religion n'était pas en danger de périr, puisqu'elle est immortelle, mais elle était menacée de voir se perdre, avant peu, des millions d'âmes chères à son divin Fondateur.

La situation était vraiment grave.

De prétendus savants, gênés dans leur incrédulité par les miracles de l'Evangile et ne voulant pas voir ceux dont nous sommes nous-mêmes les témoins, niaient en principe la possibilité de tout surnaturel. Il leur était plus facile, ainsi, de nier l'existence d'un Dieu vivant, personnel, rémunérateur et, par conséquent, fort gênant pour les pervers ; plus facile surtout de nier la divinité de N.-S. J.-C., et le caractère obligatoire de sa loi.

Certains autres, impatients de tout joug, revendiquaient pour eux, sur tous les terrains et surtout sur celui du temporel, le droit à la liberté absolue, prétendant qu'en affaires, en économie sociale et en politique, la conscience humaine, et même celle du catholique, n'a de compte à rendre à personne, pas même à l'autorité religieuse, gardienne officielle de toute vérité morale.

Puis d'autres égarés, que nous ne voulons pas citer ici, renchérissaient encore... Mais ces brèves allusions suffisent pour vous aider à sonder quelque peu l'abîme qui s'ouvrait sous nos pas, et pour inspirer vos prières d'action de grâces à la pensée de notre délivrance.

Or, ces hommes parlaient, écrivaient abondamment et une foule de chrétiens, séduite par le charme de leurs discours, par les apparences spécieuses de leurs faux arguments, déduits aussi par l'invincible mais réelle intervention de l'éternel ennemi de l'Eglise, Satan, s'étaient laissé entraîner.

Seul un grand cri d'alarme et un cri parti de haut pouvait les arrêter à leurs illusions funestes, « leur folie. Ce cri, le Pape l'a jeté au monde dans son encyclique *Pascendi*, et il l'a jeté avec une puissance et un accent irrésistibles. Vous l'avez entendu, N. T. C. F., il y a quelques mois ; il vous a émus tous profondément et, depuis, vous n'avez rien oublié !

Le charme maudit fut dissipé pour beaucoup aussitôt, et les bandeaux tombèrent de leurs yeux aveuglés. Il était vraiment temps, car si le cri sauveur n'avait pas retenti, bien des ruines auraient été accumulées et l'heure des grands deuils, hélas, aurait dû sonner à bref délai pour l'Eglise.

De tels bienfaits, N. T. C. F., ne peuvent rester enveloppés dans le silence de l'oubli et nous avons le devoir de dire notre reconnaissance à ceux de qui nous les tenons, à Dieu d'abord qui nous a donné un chef si vigilant et si ferme ; à l'auguste Marie ensuite, dont l'Immaculée Conception bénit, jadis, si visiblement la vocation sacerdotale de Pie X ; à ce grand Pontife lui-même qui, si parfaitement a su répondre aux espérances que le Christ, la divine Mère de Dieu et l'Eglise fondaient sur sa fidélité à la plus haute des missions.

⁂

Mais comment remercier le Ciel et que dire, que faire, pour que l'action de grâces soit digne des bénédictions incomparables qui nous ont été accordées ?

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné ? » s'écrie le prêtre, à l'autel, dans le sentiment profond des dettes par lui contractées. Sa réponse sublime et révélatrice, tout à la fois, semble nous dicter la nôtre : « Je prendrai le calice du salut, dit-il, tout ému, et j'invoquerai le nom du Seigneur. *Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo.* C'est-à-dire, je prendrai l'Eucharistie, et c'est elle-même, comme son propre nom l'indique, qui sera mon *action de grâces ?* »

Tel est le langage de la Liturgie. Tel est aussi le langage de la Très Sainte Vierge, chaque jour, à Lourdes par ses prodiges. Tel est celui de Pie X lui-même.

Marie, à Lourdes, nous envoie chercher la guérison dans les processions, près de l'Ostensoir où réside son Fils, et c'est là que Dieu se plaît à agréer nos prières, nos hommages et nos remerciements.

Pie X imite l'auguste Vierge et, à son tour, nous envoie vers l'Hostie sainte qui est Jésus-Christ, vers le Calice de bénédiction qui est son propre sang.

Donc, N. T. C. F., si vous voulez être agréables à Dieu, à sa parfaite Servante, Marie, à son Vicaire sur la terre, le Pape, allez à la Sainte Eucharistie.

C'est près d'Elle et avec Elle, d'abord, que vous trouverez le moyen de formuler dignement votre reconnaissance, puisqu'en Elle c'est Jésus-Christ qui parle, qui prie et qui offre le divin Sacrifice d'actions de grâces. La louange qu'il y adresse à son Père est parfaite et adéquate à tous les dons du Ciel, si riches qu'ils soient, et cette louange, par la communion, vous le savez, devient vôtre. Quand Jésus est descendu dans votre cœur, ce n'est plus vous qui adorez, qui bénissez, qui dites merci, c'est Lui, qui, en vous et en union étroite avec vous, remplit tous ces devoirs sacrés.

C'est en Elle aussi que vous trouverez la lumière de la vraie science, la flamme du dévouement, la force de l'action intense et persévérante. Il faut à l'Eglise, dans les temps présents, des fidèles qui soient des soldats et des apôtres : l'Eucharistie est, en réalité, le pain qui fait les héros, le vin enivrant qui transporte les âmes, la nourriture qui divinise, en quelque sorte, les hommes.

Vous écouterez donc avec docilité, N.T.C.F., les appels pressants à la communion fréquente que vous adresse le Souverain Pontife ; vous ne chercherez pas de vains prétextes pour rendre plus rare votre présence à la table divine, mais vous y viendrez aussi souvent que le prêtre vous le permettra, même tous les jours si la grâce vous y porte.

La nouvelle année, N. T. C. F., verra se multiplier devant votre foi ravie et consolée les plus puissants encouragements à cette piété eucharistique, si précieuse et si opportune.

Par ordre du Saint-Père, d'abord et au cours de 1908, toutes les paroisses et communautés devront célébrer un Triduum solennel en l'honneur du Saint Sacrement ; et, pendant ces fêtes religieuses faire donner des instructions pressantes sur le devoir de la communion fréquente.

De notre côté, accentuant un mouvement qui, dans les années précédentes et tout spécialement en 1907, a produit des fruits si abondants de vie chrétienne, nous multiplierons nos beaux Congrès eucharistiques. Nous le ferons même avec d'autant plus de confiance dans le succès que Nous Nous sentons plus encouragés par le Souverain-Pontife et davantage aidés par le règlement spécial et très complet dont ces Congrès ont été récemment dotés.

Enfin, le monde entier, toujours dans cette année de bénédiction, s'apprête à rendre à N.-S. J.-C., dans son admirable Sacrement, un hommage d'une particulière grandeur et d'une portée des plus considérables.

En septembre prochain, du mercredi 9 au dimanche 13, un *Congrès Eucharistique International* tiendra ses réunions en Angleterre, à Londres même, en présence de milliers de catholiques, de nombreux évêques et de prêtres de tous les pays. D'ores et déjà, le Gouvernement de la protestante Angleterre voulant marquer sa large tolérance, et aussi sa reconnaissance pour les services rendus à la cause de la civilisation dans son immense empire par le Catholicisme, a décidé d'autoriser nos manifestations religieuses dans les rues de la capitale.

Ce sera pour Notre-Seigneur un magnifique triomphe.

De plus, si, d'ici là, nous prions bien, ce sera, nous l'espérons, le point de départ d'innombrables retours à la Vérité plénière, au sein de cette nation voisine et sœur, qui nous est si chère, depuis surtout qu'aux jours de nos malheurs elle se montra si hospitalière pour nos compatriotes persécutés.

C'est ainsi, N. T. C. F., que selon la tradition de notre douce et merveilleuse Religion, aujourd'hui comme autrefois à Bethléem et au Calvaire, aujourd'hui comme dans les passé, à Lourdes, à Notre-Dame des Victoires et à Notre-Dame de Grâce, nous irons à Jésus par Marie. La Très Sainte Vierge reste à nos yeux, il est vrai, une simple créature, l'humble servante du Seigneur, mais elle a été créée si grande, si sainte et si belle pour devenir le tabernacle de Jésus, que sa perfection même nous fait pressentir la divinité de Celui qu'elle porte dans ses bras. En nous le montrant de son regard ému, elle nous enseigne mieux que personne à l'adorer profondément, à l'aimer ardemment, à le servir uniquement.

Nous ne pouvons pas douter, N. T. C. F., que nourris et fortifiés de ces pieuses pensées vous ne tiriez un grand profit spirituel et même temporel de ces heureux événements qui, au point de vue religieux, marqueront le cours de la nouvelle année. Nous vous le souhaitons de toute Notre âme et Nous l'attendons surtout du Cœur sacré de N.-S. J.-C. en qui Nous Nous confions pleinement, connaissant les ressources infinies de sa puissance et de sa miséricorde.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec Nos vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de Notre Basilique Métropolitaine, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Prescriptions relatives au Jubilé de Notre-Dame de Lourdes

1° Messieurs les Curés sont priés d'inviter les fidèles en temps opportun à célébrer avec le plus de dévotion possible le cinquantième anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, qui aura lieu le Mardi 11 Février prochain ;

2° Pour aider à la manifestation de la piété populaire, Nous autorisons à cette date, dans toutes les paroisses et communautés, la célébration d'une messe votive solennelle « de Beata », ainsi que l'exposition du Saint Sacrement toute la journée ;

3° A partir du 11 février jusqu'à la fin de l'année, l'on chantera trois fois l'invocation « Regina sine labe originali concepta » à tous les saluts du Saint Sacrement, après la Bénédiction ;

4° Les fidèles sont priés de se rendre en grand nombre à l'office solennel qui sera célébré en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes et sous notre présidence le Dimanche 16 Février, à 3 heures, dans l'église Saint-Maurice, de Lille ;

5° Messieurs les Curés auront soin de préparer dès maintenant le pèlerinage qui doit avoir lieu à Lourdes en septembre prochain et que Nous y conduirons Nous-même ;

6° Ils apporteront également le plus grand zèle à toutes les Œuvres et Confréries qui ont pour but de développer dans les cœurs la piété envers la Très Sainte Vierge. Ils placeront au premier rang parmi ces Œuvres les Congrès d'Enfants de Marie, dont l'expérience a démontré la grande influence pour la sanctification des âmes.

ARTICLE II

Du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X

1° Depuis la réception de la présente Lettre jusqu'au 28 décembre, date anniversaire de l'Ordination sacerdotale de Sa Sainteté, l'on récitera l'oraison « Pro Papa » à toutes les messes quand le rite du jour le permettra. Cette oraison remplacera provisoirement celle « Contra persecutores » qui était commandée et servira de « troisième » aux semi-doubles. L'oraison « Pro fructibus » sera maintenue à l'époque ordinaire ;

2° A tous les saluts, sans supprimer aucune des autres prières, l'on chantera avant le « Tantum ergo » le verset « Dominus conservet... », et l'oraison « Pro Papa » ;

3° Messieurs les Curés recommanderont d'une manière spéciale le **Denier de Saint-Pierre** à la charité des fidèles. Ils leur diront que la plus modeste aumône des humbles sera reçue avec la même reconnaissance que les plus larges offrandes des riches. Il nous serait particulièrement agréable qu'une souscription populaire à 0 fr. 10 centimes fût organisée dans les paroisses pour permettre à tous de témoigner leur piété filiale envers le Saint-Père.

ARTICLE III

De l'extension de la Communion fréquente et quotidienne

1° En exécution des ordres donnés par le Souverain Pontife, un « Triduum » solennel sera célébré, cette année, dans toutes les églises et chapelles des communautés du diocèse, pour demander à Dieu qu'Il daigne incliner le cœur de Nos fidèles vers la Communion fréquente et quotidienne ;

2° Ce « Triduum » est fixé par Nous pour chaque paroisse à la date de l'Adoration perpétuelle, qui en sera le troisième et dernier jour.

Messieurs les Curés pourront aussi, s'ils le préfèrent, placer ce « Triduum » de façon à le clôturer le dimanche de la Fête-Dieu, le vendredi fête du Sacré-Cœur, 26 juin, ou le jour de la Toussaint ;

3° Chaque jour du « Truduum », il sera fait une instruction sur les bienfaits de la Communion fréquente. Le troisième jour, à l'office le plus fréquenté de la journée, lecture sera faite du décret de Sa Sainteté Pie X sur la Communion fréquente.

ARTICLE IV

Des Congrès Eucharistiques

1° Nous recommandons d'une façon très spéciale à MM. les Curés l'organisation des Congrès Eucharistiques comme moyen très efficace de développer dans les cœurs une piété éclairée et féconde envers la Sainte Eucharistie, et par suite l'habitude de la Communion fréquente ;

2° Ces Congrès ne doivent jamais se tenir sans Notre autorisation. La date doit en être agréée par Nous au moins trois mois à l'avance ;

3° Le programme devra en être demandé à M. le chanoine Lamérand, qui a, de Notre part, sur ce point, des instructions très précises dont il est utile de ne pas s'écarter ;

4° En prévision du **Congrès Eucharistique International** de Londres, Nous demandons à Nos fidèles en général, et surtout à ceux qui, plus pieux, appartiennent aux œuvres eucharistiques, de multiplier leurs prières, leurs communions et leurs pénitences pour obtenir le succès de ce Congrès et son heureuse influence sur le mouvement des conversions en Angleterre.

Cambrai, le 6 janvier 1906.

Pour S. G. Monseigneur l'Archevêque,

† FRANÇOIS,
Archevêque de Métymne,
Coadjuteur de Cambrai.

VOIR PLUS LOIN

la fin de la séance de la Chambre

ÉCHOS

BÉNÉDICTION PONTIFICALE

Notre ami et ancien confrère M. l'abbé Bulteau se trouvant actuellement à Rome a eu le bonheur d'avoir une audience du Souverain-Pontife au cours de laquelle le Saint-Père a daigné bénir tout particulièrement « la Croix du Nord, tous ceux qui l'éditent, l'aiment et la propagent ».

Nous savons un grand gré à notre confrère d'avoir porté auprès du Pape le souvenir du journal auquel il a consacré jadis son dévouement et nos collaborateurs, amis et lecteurs se joindront à nous pour remercier le Saint-Père de cette paternelle bénédiction s'ajoutant à tant d'autres marques de sa bienveillance envers notre Œuvre.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Sapelier, chanoine prébendé, est nommé chanoine titulaire en remplacement de M. Hooft.

M. Denis, curé de Limont-Fontaine, est transféré à Macou.

M. Huchette, curé de La Vacquerie, est transféré à Mazinghien.

M. Selosse, vicaire à Somain, est transféré à Mons-en-Barœul.

M. Fiévet, professeur à Valenciennes, est nommé vicaire au Cateau.

M. Delahaye, professeur à Bergues, est nommé vicaire à Lille-Sacré-Cœur.

M. Vandriessche, professeur à Lille (Jeanne-d'Arc), est nommé vicaire à Hellemmes-Notre-Dame.

M. Rubin, vicaire à Tourcoing-Notre-Dame de Lourdes, est nommé curé de La Vacquerie.

FACTEURS

Sont nommés facteurs : A Sin-le-Noble, M. Crépieux ; à Abscon, M. Maginelle ; à Carvin, M. Lemire ; à Aubigny-en-Artois, M. Doleby ; à Wattrelos, M. Lehair, ex-soldat au 2e zouaves.

FERMETURE DE LA CHASSE

La chasse sera close dans le département du Nord le dimanche 26 janvier, au soir.

Chasseurs, hâtez-vous, vos beaux jours touchent à leur fin !

UN CONGRÈS D'ARCHERS

Le troisième Congrès annuel de la Fédération des Archers du Nord de la France se tiendra à Hazebrouck, siège de la Fédération, dans la salle du « Schotter-Hof », le dimanche 9 février, à 10 heures très précises du matin.

Les présidents et délégués des sociétés qui assisteront au Congrès auront à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Appel nominal des sociétés fédérées ; — 2° Lecture du rapport moral sur la marche de la Fédération par le secrétaire général ; — 3° Exposé de la situation financière par le trésorier ; — 4° Renouvellement d'un tiers des membres du Comité Fédéral (Art. VII des statuts) ; — 5° Budget de la Fédération pour 1908 ; — 6° Discussion du projet d'unification des règlements de tir ; — 7° Assurances contre les accidents de perche et les accidents de tir ; — 8° Modifications et additions aux statuts de la Fédération ; — 9° Désignation, par voie de tirage au sort, des sociétés favorisées pour les tirs fédéraux avec les subventions de la Caisse fédérale en 1908 (Art. 11, parag. 8 des statuts) ; — 10° Championnat de 1908 ; organisation et fixation du lieu par tirage au sort entre les sociétés de Bergues, Calais, Cassel, Saint-Omer, Audruicq ; — 11° Questions diverses.

LE PROGRÈS, LA CIVILISATION SANS RELIGION

Simple résumé de la semaine dernière dans le Nord :

A Saint-Maurice-Lille, Emile Simon, 50 ans, forgeron, a frappé de quatre coups de couteau la fille Marie Rollin.

A Fives, une fileuse, Julie Baert, 42 ans, a vitriolé François Bernard, 26 ans.

A Croix, François Vandebrouck, 47 ans, chauffeur, a blessé sa femme, née Clémence Depôrter, 38 ans, très grièvement, d'un coup de couteau au ventre.

A Condé-sur-l'Escaut, Alfred Bocquet, 54 ans, gardien du cimetière, marié, a tué à coups de revolver une fille Bourgouin, 34 ans, il a tenté de se suicider avec la même arme et aussi en se tranchant la gorge à coups de rasoir.

La semaine suivante à peine commencée, lundi soir, à Tourcoing, Gustave Brame, 23 ans, a frappé à coups de tournevis effilé, Célina Bertrand, 22 ans, et grièvement blessé Mme Bertrand, qui défendait sa fille.

ILS SONT DOUZE !

Oui, douze qui, par toute la France, sont menacés (?) du froid couteau de Deibler ; douze qui espèrent en la clémence du Président bon aux assassins.

Voici la liste de ces douze qui, bientôt, se proclameront bienheureux de conserver la tête sur les épaules :

Vandenbulcke Paul, condamné par la Cour d'assises du Nord pour deux assassinats.

Perez, 19 ans, condamné par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure pour avoir assassiné une femme et blessé très grièvement les deux personnes qui l'accompagnaient.

Leborre, 21 ans, élève en pharmacie, condamné par la Cour d'assises de Loir-et-Cher pour avoir empoisonné son patron, le pharmacien Blanc, à Blois.

Deaglia, 23 ans, condamné par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour avoir tué deux agents de police à Marseille.

Bertolini, 23 ans, condamné par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour meurtre et tentative de meurtre.

Grismoustin Ahmed ben Boulenouar, 32 ans, soldat au 3e régiment de tirailleurs, déserteur, condamné par la Cour criminelle de Hatna, pour avoir assassiné un indigène qui l'avait dénoncé aux autorités militaires.

Viala, 57 ans, cocher, condamné par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour assassinat.

Gailly, 19 ans, condamné par la Cour d'assises de la Seine, pour avoir tué un agent de police.

Ghity, sujet italien, 18 ans, condamné par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône pour assassinat et tentative d'assassinat.

Moussoh, 20 ans, machiniste de théâtre, condamné par la Cour d'assises de la Seine, pour assassinat et vol.

Veuve **Labbe**, condamnée par la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, pour empoisonnement de son mari.

Cadiet, condamné par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, pour assassinat et vol.

Ignoble calomnie

Le « Réveil du Nord » copie dans une « Lanterne » quelconque un entrefilet d'après lequel le Pape aurait découvert que le « fonctionnaire qui règle les audiences » réclamait une offrande des étrangers qui sollicitaient d'être introduits auprès du Souverain-Pontife.

L' « employé », bien entendu, « gardait dans sa poche les deux tiers de la somme reçue et remettait le reste à l'obole de Saint-Pierre ».

Or, le « fonctionnaire », l' « employé » en question ne peut être que Mgr Bisleti qui sous Léon XIII déjà et depuis l'avènement de Pie X est chargé spécialement du service des audiences pontificales.

Et l'honorabilité de ce prélat autant que son exquise délicatesse se défend d'elle-même contre cette odieuse calomnie.

Du reste si « le truc » avait été découvert et si Mgr Bisleti, disgracié, avait été nommé « curé », cela ferait assez de bruit pour que tout l'univers catholique le sache.

Franchement n'est-il pas écœurant de voir la haine du catholicisme éteindre chez les adversaires toute loyauté et tout sens moral au point de leur faire inventer des calomnies dont, quoi, il y a presque honte de relever tant elles sont déshonorantes pour leurs inventeurs.

C'est pourtant avec des armes de cette sorte que la franc-maçonnerie entend lutter pour la Justice et la Vérité !

Ah ! la vilaine bête !

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR FORTIFIANT

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, de **Mme Ve Wiart**, née **Marie-Rosalie Andrieu**, décédée dans sa 94e année, munie des sacrements. Les funérailles auront lieu aujourd'hui à 10 heures, en l'église Saint-Etienne. Assemblée à la maison mortuaire, 79, rue Nationale.

A **MONS-EN-BARŒUL**, de **Madame Vandorpe**, née **Grillet**. La défunte était la sœur de M. Grillet, ancien maire de Merville, décédé lui-même à Merville, dans le courant de l'année dernière.

C'est une grande perte pour Mons-en-Barœul, car Mme Vandorpe était d'une générosité incomparable. On peut dire qu'elle donnait sans compter, et toujours avec cette délicatesse dont parle l'Evangile : sa main gauche ignorait ce que donnait sa main droite. Personne ne saura jamais toutes les libéralités de cette vaillante chrétienne, de cette aimable bienfaitrice, en faveur des pauvres, des enfants de l'asile et du patronage, des communautés religieuses, des œuvres de piété et de charité, de tous ceux, en un mot, qui se trouvaient dans une nécessité quelconque. Jamais on ne frappait en vain à sa porte ; son cœur était ouvert à tout et à tous.

« Bienheureux ceux qui sont remplis de miséricorde, dit la Sainte Ecriture, car ils obtiendront eux-mêmes miséricorde ». Nul doute qu'auprès de Dieu, Mme Vandorpe n'ait déjà éprouvé la vérité de cette parole !

Sa piété était en rapport avec sa charité. Lorsqu'une administration sectaire supprima les processions à Mons-en-Barœul, en 1.900, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, Mme Vandorpe, d'accord avec son digne époux, offrit immédiatement son parc à M. le Curé, et, depuis lors, c'est là que, chaque année, ont lieu ces belles et touchantes manifestations du culte catholique, que Mme Vandorpe s'ingéniait à rendre de plus en plus dignes du Dieu de l'Eucharistie.

Les funérailles auront lieu à Mons-en-Barœul le mardi 21 janvier, à onze heures.

A **MARCQ-EN-BARŒUL**, de **M. Edouard Fluquet**, administrateur de la Caisse d'épargne, membre de l'ancien Conseil de fabrique, ancien président de la Musique municipale, membre des confréries du Saint-Sacrement, du Saint-Rosaire et des Trépassés.

Les pauvres de la commune perdent en lui un très grand bienfaiteur ; il était estimé de tout le monde.

Les funérailles auront lieu lundi à onze heures, en l'église Saint-Vincent, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix pour être inhumé dans le caveau de famille.

A **SEMERIES**, de **Mme Ve Bois**, née **Sophie Dervillers**, mère de M. le Curé de la paroisse, pieusement décédée dans sa 75e année. Les funérailles ont lieu ce samedi, à 10 heures.

Nous mettons bien volontiers, sous les yeux de nos lecteurs les discours qui ont été prononcés sur la tombe de **M. Gn. Jeanson** par MM. Charles et Gaston Vandevelde :

Discours de M. Charles Vandevelde

Messieurs,

Ayant pendant près de trente ans, travaillé avec M. Jeanson, ce me semble un rêve de voir cette activité si brusquement arrêtée. Témoin de son travail si assidu, je l'avais vu, même dans le repos qu'il avait si justement mérité, continuer de s'occuper de l'entreprise qu'il avait créée et à laquelle il avait donné un si bel essor. Il assistait avec joie à l'extension de sa maison et la filature qui débute faisait le thème de ses entretiens favoris.

Il me revient même que ses derniers moments furent avec ses fils une conversation sur son industrie. Aussi ce n'est pas simplement un attachement de mercenaires qui liait le personnel au patron ; on sentait en M. Jeanson un travailleur qui pouvait à juste titre commander les autres et c'est avec une respectueuse affection qu'on collaborait à son œuvre.

La grande famille ouvrière à laquelle il s'est tant intéressé, s'occupant toujours de savoir si ses chers ouvriers étaient contents, ne reste heureusement pas abandonnée ; ses fils continuent son œuvre et ses traditions ; et, c'est encore vénérer le Père, que de les entourer du même dévouement et du même attachement.

Messieurs,

la volonté divine a voulu que le premier devoir de l'homme fut le travail. M. Jeanson, à bien des titres, certes, a dû obtenir sa récompense — mais au nom de ses anciens employés et ouvriers, permettez-moi de penser que ce devoir si bien accompli lui a valu le plus beau joyau de sa couronne.

Cher M. Jeanson, vos ouvriers que vous avez tant aimés garderont pieusement votre mémoire.

Continuez à penser à eux dans le Ciel.

Discours de M Gaston Vandevelde

Messieurs,

Délégué par le Conseil paroissial de Pont-de-Nieppe, je viens apporter à M. Jeanson l'hommage d'une reconnaissance qui ne saurait égaler sa grande générosité.

Il fut, on peut le dire, le créateur et la providence de notre paroisse. Toutes les œuvres existantes ont été fondées par lui ; toutes, lui doivent leur vitalité actuelle.

En 1888, un décret laïcisait notre école de filles : désolé de voir ses ouvriers contraints de donner à leurs enfants une instruction et une éducation peu conformes à leurs principes, M. Jeanson fit construire une école de filles et élargissant le cercle de ses bienfaits, il fit en même temps une école de garçons.

Le groupe scolaire si complet et si bien aménagé, qu'il force l'admiration de tous, fut son œuvre ; et, non content de bâtir, il voulut pourvoir à l'entretien, s'inscrivant en tête des souscripteurs annuels et toujours, forçant par son exemplaire générosité, l'arrivée des subsides nécessaires à cette œuvre si importante.

C'était pour lui une vraie fête que de venir : à la Saint-Charles, aux deux distributions de prix, entouré des siens, se mêler à ses ouvriers, à leurs chers enfants.— Il était ce jour-là tout pénétré d'une affectueuse émotion, faisant souvent perler une larme à sa paupière, laissant toujours derrière lui un souvenir charmant ; que les plus lettrés traduisaient par un mot latin « pater » qui signifiait pour lui aussi bien père que patron.... que le peuple traduisait en de cordiales poignées de mains.

Je l'entends encore disant à ces chers petits dont il couronnait les succès scolaires : « Mes enfants, cette couronne est l'image de celle que le bon Dieu vous réserve au Ciel, si vous êtes toujours bien sages. ».... N'était-elle pas aussi l'image de celle qu'il a sans doute reçue à son tour là-haut !

Poursuivant son souci de l'éducation chrétienne de ces enfants, ses ouvriers de demain, il créa des œuvres post-scolaires : un patronage pour filles fut construit et tout récemment encore il édifiait un patronage de garçons, à peine terminé aujourd'hui ; parachevant ainsi ce magnifique groupe d'œuvres élevé comme un monument impérissable à son nom et à sa charité.

Le Conseil paroissial et notre vénéré Curé furent douloureusement attristés à l'annonce de cette mort prématurée ; nous savons bien : cher bienfaiteur, que vos traditions ont des continuateurs, mais, combien il nous est pénible de vous voir disparaître à l'heure où vous eussiez commencé à apprécier les résultats déjà si grands de vos bontés.

Tous ces jours-ci, passant près des écoles, de vos écoles, j'entendais des prières dites pour vous, mais il me semble que ces pures voix d'enfants ont quelque chose d'irréel, je ne puis croire, cher M. Jeanson, que l'on prie pour vous, mais il me semble plutôt entendre les voix des anges chantant l'entrée d'un nouvel élu au Ciel.

C'est vers ce Ciel, vers Dieu, que vous avez orienté les âmes de ces chers enfants, c'est là-haut qu'ils seront bien encore plus tout, comme fut le furent ici-bas, d'être un jour couronnés par vous.

Bloc-Notes

PETITS FEUILLETS

DES PATINS... MAIS PAS DE GLACE !

Je vous ai promis une histoire à propos de patinage, la voici telle que me l'a racontée le héros :

Dans les fortifications de sa ville natale se trouvait une magnifique pièce d'eau transformée en champ de patinage.

Dames et messieurs s'en donnaient à cœur joie. Les chutes faisaient rire et donnaient aux enfants le désir de participer aux courses fantaisistes sur la glace.

Mon ami, très jeune alors, se sentit prise subitement de la fièvre sportive, c'était chez lui d'ailleurs question d'atavisme, car le grand-père maternel fut un patineur di primo cartello.

L'enfant pria sa mère de lui donner des patins et celle-ci alla dénicher au grenier les vieilles ferrailles qui avaient servi à l'aïeul.

Les patins étaient recouverts d'une couche épaisse de rouille et, avant d'en faire usage, il fallut les astiquer.

Armé d'une feuille de papier de verre, le jeune homme se mit au travail, et alla donc. Il frotta de toutes ses for